

Coût annuel du transport, de l'équilibrage et de la distribution
pour la période de 12 mois se terminant le 30 septembre 2014

No de ligne	Description	Coûts (000\$) (1)	Volume 10 ³ m ³ (2)	Coût moyen \$/m ³ (3) (1)/(2)
1	TRANSPORT			
2	Transport LH pour alimenter la Zone Sud			
3	- Service ferme - Tarif TCPL	197 465 \$	3 013 645	6,5524
4	- Service ferme - Tarif TCPL Zone Nord dévié au Sud	2 400 \$	47 119	5,0927
5	- Service ferme - Marché Secondaire	15 572 \$	397 297	3,9196
6		<u>215 437 \$</u>	<u>3 458 061</u>	<u>6,2300</u>
7	Transport SH pour alimenter la Zone Sud			
8	- Service ferme - SH Dawn	20 323 \$	-	-
9	- Service ferme - SH Parkway	13 105 \$	-	-
10	- Service ferme - SH STS	- \$	-	-
11	- Prime de transport à Dawn	37 270 \$	⁽³⁾ 1 672 839	⁽⁴⁾ 2,2279
12		<u>70 697 \$</u>	<u>1 672 839</u>	<u>4,2262</u>
13	Transport pour alimenter la Zone Nord			
14	- Transport - Champion Pipeline	2 101 \$	-	-
15	- Service ferme - Tarif TCPL	5 120 \$	100 529	5,0927
16	- Service ferme - Marché Secondaire	455 \$	9 633	4,7235
17		<u>7 676 \$</u>	<u>110 162</u>	<u>6,9676</u>
18	Autres capacités de transport			
19	- Gaz d'appoint concurrence	2 509 \$	42 490	⁽⁵⁾ 5,9051
20		<u>2 509 \$</u>	<u>42 490</u>	<u>5,9051</u>
21	Variation d'inventaire :			
22	- Solde au début	24 078 \$	495 300	4,8613
23	- Solde à la fin	(24 129) \$	(496 340)	4,8613
24		<u>(51) \$</u>	<u>(1 040)</u>	<u>4,8613</u>
25	Optimisation du transport :			
26	- Revenus de la vente du FTLH non utilisé	(447) \$	⁽⁹⁾ (28 979)	⁽⁷⁾ 1,5425
27	- Coûts de la vente du FTLH non utilisé	1 898 \$	28 979	⁽⁷⁾ 6,5484
28	- Revenus de la vente de FTLH <i>a priori</i>	(5 793) \$	⁽⁹⁾ (96 331)	⁽⁷⁾ 6,0136
29	- Coûts de la vente de FTLH <i>a priori</i>	6 308 \$	96 331	⁽⁷⁾ 6,5483
30	- Transfert de la perte sur les ventes de transport excédentaire	(1 739) \$		
31		<u>227 \$</u>		
32				
33	Autres frais :			
34	- Gaz utilisé dans les opérations	(1 975) \$	(40 630)	4,8613
35	- Gaz perdu	(1 650) \$	(33 943)	4,8613
36	- Ajustements d'inventaire	2 497 \$		
37	- Revenus financiers sur outils de transport	(154) \$	⁽⁶⁾	
38	- Amortissement frais reportés - écart de revenu	(32 290) \$	⁽¹⁾	
39	- Pénalités sur service ferme	100 \$		
40	- Transfert des coûts d'équilibrage	6 574 \$	⁽¹⁰⁾	
41		<u>269 598 \$</u>	<u>5 207 939</u>	<u>5,1767</u>
42	Transporté par le client	- \$	415 269	
43	Ventes de GNL ajustées à une valeur calorifique de 37,89	- \$	(14 623)	
44	Transport pour la daQ (T)	<u>269 598 \$</u>	<u>5 608 585</u>	
45				
46	⁽¹⁾ Cet écart résulte de l'application tardive des tarifs de 2013.			
47	⁽²⁾ Gaz Métro - 2, doc. 1, Annexe 5, p.1, (l.16 + l.17 + l.18 + l.22 + l.24)			
48	⁽³⁾ Gaz Métro - 11, doc. 9, p.4, l.5, col.5			
49	⁽⁴⁾ Gaz Métro - 2, doc. 1, Annexe 5, p.1, l. 25			
50	⁽⁵⁾ Gaz Métro - 2, doc. 1, Annexe 5, p.1, l. 20			
51	⁽⁶⁾ Gaz Métro - 2, doc. 1, Annexe 5, p.1, l.14 moins Gaz Métro - 2, doc. 1, Annexe 5, p.1, l.34			
52	⁽⁷⁾ Gaz Métro - 2, doc. 1, p.101			
53	⁽⁸⁾ Gaz Métro - 2, doc. 1, p.102, l. 8			
54	⁽⁹⁾ Revenus ajustés selon D-2013-192			
55	⁽¹⁰⁾ D-2014-065			

**Coût annuel du transport, de l'équilibrage et de la distribution
pour la période de 12 mois se terminant le 30 septembre 2014**

No de ligne	Description	Ratio		Coûts en (000 \$)		
		Espace (1)	Pointe (2)	Espace (3)	Pointe (4)	Total (5)
1	ÉQUILIBRAGE					
2	Frais d'entreposage :					
3	- Gaz d'entreposage souterrain à Dawn	79,2%	20,8%	11 319 \$	2 972 \$	14 291 \$
4	- Usine de LSR	0,0%	100,0%	- \$	5 770 \$	5 770 \$
5	- Gaz d'entreposage souterrain-PDL	33,2%	66,8%	1 651 \$	3 321 \$	4 972 \$
6	- Gaz d'entreposage souterrain-St-Flavien	100,0%	0,0%	13 917 \$	- \$	13 917 \$
7				<u>26 887 \$</u>	<u>12 063 \$</u>	<u>38 950 \$</u>
8	Frais de transport :					
9	- Service STS - Dawn/Parkway/Franchise	55,5%	44,5%	23 488 \$	18 833 \$	42 321 \$
10	- Service SH - Dawn/Franchise	100,0%	0,0%	15 742 \$	- \$	15 742 \$
11	- Service SH - Dawn/Parkway/Franchise	100,0%	0,0%	- \$	- \$	- \$
12	- Prime d'équilibrage à Dawn	86,4%	13,6%	2 510 \$	395 \$	2 905 \$
13	- Vente d'outils de transport SH <i>a priori</i>	100,0%	0,0%	- \$	- \$	- \$
14				<u>41 740 \$</u>	<u>19 229 \$</u>	<u>60 969 \$</u>
15	Optimisation des outils d'équilibrage :					
16	- Revenus de prêt d'espace	100,0%	0,0%	- \$	- \$	- \$
17	- Revenus d'échange et cessions d'optimisation	100,0%	0,0%	- \$	- \$	- \$
18	- Revenus pour STS-RAM	100,0%	0,0%	- \$	- \$	- \$
19	- Transfert de la perte sur les ventes de transport excédentaire	100,0%	0,0%	1 739 \$	- \$	1 739 \$
20				<u>1 739 \$</u>	<u>- \$</u>	<u>1 739 \$</u>
21	Amortissement des frais reportés :					
22	- Transport gaz coussin	100,0%	0,0%	428 \$	- \$	428 \$
23	- Écart de revenu	100,0%	0,0%	28 355 \$	- \$	28 355 \$
24	- Frais d'équilibrage transférés de la fourniture	100,0%	0,0%	5 559 \$	- \$	5 559 \$
25	- Pass-on sur frais d'équilibrage de pointe	0,0%	100,0%	- \$	343 \$	343 \$
26	- Pass-on sur frais d'équilibrage d'espace	100,0%	0,0%	221 \$	- \$	221 \$
27	- Transfert aux coûts de transport			(3 119) \$	(3 455) \$	(6 574) \$
28				<u>31 444 \$</u>	<u>(3 112) \$</u>	<u>28 332 \$</u>
29	Équilibrage			<u>101 810 \$</u>	<u>28 180 \$</u>	<u>129 990 \$</u>
30						
31						

(3)

(1)

(2)

(4)

(1) Cet écart résulte de l'application tardive des tarifs de 2013.

(2) Gaz Métro - 11, doc. 8, p.1, l.5

(3) Gaz Métro - 11, doc. 9, p.4, l.5, col.6

(4) D-2014-065

Coût annuel du transport, de l'équilibrage et de la distribution
pour la période de 12 mois se terminant le 30 septembre 2014

<u>No de ligne</u>	<u>Description</u>	<u>Coûts (000 \$)</u>
1	<u>FRAIS DE DISTRIBUTION</u>	
2	<u>Coût du gaz perdu (33 943 10³m³):</u>	
3	- Coût du transport perdu	1 650 \$
4	- Coût de la compression perdue	118 \$
5	- Coût de la fourniture perdue	4 566 \$
6		<u>6 333 \$</u> (2)
7	<u>Autres frais de distribution :</u>	
8	- Postes de livraison, service de transport gazier et biogaz	2 031 \$
9	- Amortissement frais reportés - écart de revenu	26 605 \$ (1)
10	- Mercaptan	400 \$
11		<u>29 036 \$</u>
12	Frais de distribution	<u>35 369 \$</u>
13	Coût annuel de transport, de l'équilibrage et de la distribution (Somme de GM-11, doc.9, p.1, l.44 + p.2, l.29 + p.3, l.12)	<u>434 958 \$</u>

14

15 (1) Cet écart résulte de l'application tardive des tarifs de 2013.

16 (2) Établi selon un taux de gaz perdu de 0,6%, voir Gaz Métro - 11, doc. 29

Coût annuel du transport, de l'équilibrage et de la distribution
pour la période de 12 mois se terminant le 30 septembre 2014

Fonctionnalisation des achats à Dawn

1 Volume d'achat 1 672 839 10³m³
2

	Prix global	Fonctionnalisation par service				
		Fourniture	Compression	Transport & équilibrage	Transport annuel	Équilibrage
	(1)	(2)	(3)	(4) = (1)-(2)-(3)	(5)	(6) = (4)-(5)
3	\$/GJ 4,049	3,320	0,095	0,634	0,588	0,046
4	¢/m ³ 15,340	12,579	0,359	2,402	2,228	0,174
5	(0000 \$) 256 619	210 434	6 010	40 175	37 270	2 905 ⁽¹⁾

6 La valeur du transport annuel (colonne 5) est égale à la moyenne des « Futures » publiés durant le mois de février 2013 par les deux sources de référence :

7 TD Energy Trading Inc. – Energy Daily

8 BP Canada Energy Company – natural gas north american structured products end user newsletter

Période d'achat		"Future"	"Future"	Différentiel Empress-Dawn	Ratio de compression	Compression Empress-Dawn	Transport annuel
début	fin	Empress	Dawn				
(1)	(2)	\$/GJ (3)	\$/GJ (4)	\$/GJ (5) = (4)-(3)	\$/GJ (6)	\$/GJ (7) = (3)x(6)	\$/GJ (8) = (5)-(7)
9	2013-10-01 2014-09-30	3,389	4,039	0,650	1,84%	0,062	0,588

10 Le ratio de compression (colonne 6) n'étant pas inclus dans les publications utilisées en référence, la moyenne des ratios de compression entre Empress et Dawn établis par TCPL pour les 12 derniers mois connus, soit mars 2012 à février 2013, est utilisée.

⁽¹⁾ Gaz Métro-11, doc.9, p.1, l.11

⁽²⁾ Gaz Métro-11, doc.9, p.2, l.12

Définition des rubriques de la pièce

Gaz Métro-11, Document-9, p.1 – Coût annuel du transport

Transport LH pour alimenter la Zone Sud

- L3 – Service ferme – Tarif TPCL : Coûts et volumes pour la portion fixe et variable du transport FTLH contracté avec TCPL ayant servi à transporter de la molécule vers EDA.
- L4 – Service ferme – Tarif TCPL Zone Nord dévié au Sud : Coûts et volumes pour la portion fixe et variable du transport FTLH contracté avec TCPL à destination de NDA excédentaire aux besoins quotidiens et ayant été dévié vers EDA.
- L5 – Service ferme – Marché secondaire : Coûts et volumes pour la portion fixe et variable du transport FTLH contracté sur le marché secondaire et ayant servi à transporter de la molécule vers EDA.

Transport SH pour alimenter la Zone Sud

- L8 – Service ferme – SH Dawn : Coûts pour la portion fixe et variable du transport SH Dawn contracté avec TCPL ou sur le marché secondaire ayant servi à transporter de la molécule vers EDA.
- L9 – Service ferme – SH Parkway : Coûts pour la portion fixe et variable du transport SH Parkway contracté avec TCPL ayant servi à transporter de la molécule vers EDA.
- L10 – Service ferme – SH STS : Coûts pour la portion fixe et variable du transport SH STS contracté avec TCPL ayant servi à transporter de la molécule vers EDA.
- L11 – Prime de transport à Dawn: Coûts de la prime de transport payée dans le prix d'achat à Dawn pour la molécule à transporter vers EDA.

Transport SH pour alimenter la Zone Nord

- L14 – Transport – Champion Pipeline: Coûts pour Champion Pipeline.

- L15 – Service ferme – tarif TCPL : Coûts et volumes pour la portion fixe et variable du transport FTLH contracté avec TCPL ayant servi à transporter de la molécule vers NDA.
- L16 – Service ferme – Marché secondaire : Coûts et volumes pour la portion fixe et variable du transport FTLH contracté sur le marché secondaire et ayant servi à transporter de la molécule vers NDA.

Autres capacités de transport

- L19 – Gaz d’appoint concurrence : Coûts et volumes pour le transport du gaz d’appoint concurrence.

Variation d’inventaire

- L22 – Solde d’inventaire au début : Volume d’unités en inventaire au coût moyen d’inventaire de transport en début d’exercice.
- L23 – Solde d’inventaire à la fin : Volume d’unités en inventaire au coût moyen d’inventaire de transport en fin d’exercice
- L24 – La variation d’inventaire est l’écart en volume et en argent entre le solde de départ et le solde de fin, influencé principalement par la variation du coût du transport dans l’année.

Optimisation du transport

- L26 – Revenus de la vente du FTLH non utilisé : Revenus et volumes issus des cessions non considérées *a priori* (voir la définition de « vente *a priori* » à la pièce Gaz Métro-9, Document 5 de la R-3782-2011).
- L27 – Coûts de la vente du FTLH non utilisé : Coûts et volumes issus des cessions non considérées *a priori*.
- L28 - Revenus de la vente de FTLH *a priori* : Revenus et volumes issus des cessions considérées *a priori*.
- L29 – Coûts de la vente du FTLH *a priori* : Coûts et volumes issus des cessions considérées *a priori*.
- L30 – Transfert de la perte sur les ventes de transport excédentaire: Transfert du coût résiduel des ventes de transport déduction faite des revenus d’OMA vers les coûts d’équilibrage tel qu’établi au dossier tarifaire.

Autres frais

- L34 – Gaz utilisé dans les opérations : Réduction des coûts et des volumes de transport pour le gaz naturel transporté et utilisé à des fins opérationnelles (compression, postes de livraison, etc).
- L35 – Gaz perdu : Réduction des coûts et des volumes de transport pour le gaz naturel transporté mais non comptabilisé en franchise (perdu).
- L36 – Ajustements d'inventaire : Coût net des ajustements d'inventaire de transport correspondant au coût d'ajustement d'inventaire lors de « pass-on » moins la portion des revenus facturés aux clients.
- L37 – Revenus financiers sur outils de transport : Revenus tirés d'opérations financières grâce à l'optimisation des outils de transport.
- L38 – Amortissement frais reportés – écart de revenu : Amortissement de l'écart de revenu de l'année précédente dû à l'application tardive des tarifs.
- L39 – Pénalités sur service ferme – Coût des pénalités facturées par TCPL.
- L40 – Transfert des coûts d'équilibrage aux coûts de transport découlant de la décision D-2014-065.

Gaz Métro-11, Document-9, p.2 – Coût annuel de l'entreposage

Frais d'entreposage

- L3 – Gaz d'entreposage souterrain à Dawn : Coûts d'entreposage pour l'opération du site de Union Gas comprenant la prime fixe, les frais d'injection sur retraits, les frais de retraits et les coûts de fuel.
- L4 – Usine LSR : Coûts d'opérations de l'année ainsi que les frais d'injection sur retraits.
- L5 – Gaz d'entreposage souterrain – PDL : Coûts de la prime fixe et du fuel pour le site de pointe-du-lac.
- L6 – Gaz d'entreposage souterrain – St-Flavien : Coûts de la prime fixe et du fuel pour le site de st-flavien.

Frais de transport

- L9 – Service STS – Dawn/Parkway/Franchise : Coûts des primes fixes et variables TCPL, VT1 et VT3, coûts de fuel sur TCPL, VT1 et VT3, autres frais divers (overrun, pressure, etc).
- L10 – Service SH – Dawn/Franchise : Coûts des primes fixes et variables, coût du tarif de réception à Dawn et coûts de fuel utilisés pour l'équilibrage.
- L11- Service SH – Parkway/Franchise : Coûts des primes fixes et variables TCPL et VT1 ainsi que coûts de fuel TCPL et VT1 utilisés pour l'équilibrage.
- L12 – Prime d'équilibrage à Dawn : Coûts de la prime d'équilibrage payée dans le prix d'achat à Dawn.
- L13 – Vente d'outils de transport SH *a priori*: Revenus et volumes issus des cessions de SH considérées *a priori*.

Optimisation des outils d'équilibrage

- L16 – Revenus de prêt d'espace : Revenus pour les prêts d'espace effectués à Dawn.
- L17 – Revenus d'échange et cessions d'optimisation : Revenus tirés d'opérations financières grâce à l'optimisation des outils d'équilibrage.
- L18 – Revenus pour STS-RAM : Revenus tirés de l'optimisation des crédits STS-RAM.
- L19 – Transfert de la perte sur les ventes de transport excédentaire : Coûts résiduels des ventes de transport après avoir déduit les revenus d'OMA transférés vers les coûts d'équilibrage au dossier tarifaire.

Amortissement des frais reportés

- L22 – Transport gaz coussin : Amortissement du frais reporté du gaz coussin.
- L23 – Écart de revenu : Amortissement de l'écart de revenu de l'année précédente dû à l'application tardive des tarifs.
- L24 – Frais d'équilibrage transférés de la fourniture : Amortissement du coût résultant de l'achat saisonnier de fourniture à Empress ou à Dawn transféré de la fourniture vers l'équilibrage.

- L25 – Pass-on sur frais d'équilibrage de pointe : Amortissement des coûts liés aux changements de tarifs de l'année précédente affectant la pointe.
- L26 – Pass-on sur frais d'équilibrage d'espace : Amortissement des coûts liés aux changements de tarifs de l'année précédente affectant l'espace.
- L27 – Transfert des coûts d'équilibrage aux coûts de transport découlant de la décision D-2014-065.

Gaz Métro-11, Document-9, p.3 – Frais de distribution

Coût du gaz perdu

- L3 – Coût du transport perdu : Coût du transport pour le gaz non comptabilisé (perdu).
- L4 – Coût de la compression perdue : Coût de la compression pour le gaz non comptabilisé (perdu).
- L5 – Coût de la fourniture perdue : Coût de la fourniture pour le gaz non comptabilisé (perdu).

Autres frais de distribution

- L8 – Postes de livraison, service de transport gazier et biogaz : Coûts liés à la compression et à la transmission du gaz naturel en franchise.
- L9 – Amortissement frais reportés – écart de revenu : Amortissement de l'écart de revenu de l'année précédente dû à l'application tardive des tarifs.
- L10 – Mercaptan : Coût du mercaptan ajouté dans les postes de livraison.